

**La validation de la formation « initiateur en coach-respiration® » en ligne  
est conditionnée au respect entier et sincère de la charte de formation ci-dessous**

### **CHARTRE DE LA FORMATION « INITIATEUR EN COACH-RESPIRATION® »**

- 1- L'apprenant s'engage à suivre la formation « initiateur en coach-respiration® » **dans le respect** des instructeurs, des autres apprenants et des connaissances transmises.
- 2- L'apprenant s'engage, **en amont des sessions en lignes, à regarder les vidéos, lire les supports PDF reçus à son inscription et les étudier.**
- 3- L'apprenant a pour obligation de nous **renvoyer, complété, chaque questionnaire de maîtrise de compétences** (reçus en même temps que les supports mentionnés au point 2) **avant** chaque visioconférence correspondante, **sans quoi l'accès à la suite de la formation lui sera refusé.** Les réponses à ces questionnaires sont **prises en compte pour la validation de la formation.**
- 4- L'apprenant s'engage à **suivre chacun des 4 modules de manière présente et active du début à la fin.** L'apprenant s'assure en amont de ses disponibilités et de son installation technique le lui permettant. L'apprenant s'engage à suivre la formation **dans l'ordre suivant :**  
  
Module 1 - Fonctions de la respiration et liens avec la santé et la longévité  
Module 2 - Le volet respiratoire du mini-guide, 7 mouvements de base du volet respiratoire  
Module 3 - Le volet nutritionnel du mini-guide  
Module 4 – Questions-réponses, pratique des exercices par les apprenants
- 5- L'apprenant s'engage à suivre la formation « initiateur en coach-respiration® » **dans l'intégralité des 4 modules d'une même session** (les sessions sont indiquées dans l'annonce des plannings de formation sur les sites : coach-respiration.com et ecole-coach-respiration.com).
- 6- L'apprenant **se connecte au moins 5 minutes avant le début de chaque rendez-vous en ligne (visioconférences et séance d'évaluation individuelle de validation) pour le respect des horaires.**
- 7- Si pour quelque motif que ce soit **l'apprenant n'est pas présent ou ne peut pas suivre en intégralité un module** (absence, retard, non assiduité, départ avant la fin, interruption, problème technique...), **le module ou l'évaluation n'est pas validé.**
- 8- **Un module non validé rend impossible l'accès au module suivant et interrompt le cycle de formation. L'apprenant peut cependant bénéficier d'un report sur une session suivante.** (cf. point 9).
- 9- Si pour quelque motif que ce soit l'apprenant n'est pas présent ou ne peut pas suivre en intégralité un module d'une session (cf. point 7), **il lui est permis d'accéder à une autre session sans frais supplémentaire. Cette session de report devra être suivie en intégralité** (cf. points 2,3 et 4). **Cette permission de report n'est valable qu'une fois.**

10- Si lors d'une session de report (cf. point 9), l'apprenant ne peut pas suivre en intégralité un module de la session de report et ce pour quelque raison que ce soit (cf. point 7), il devra pour poursuivre sa formation se réinscrire et repayer une formation.

11- La validation de la formation « initiateur en coach-respiration® » en ligne implique :

- ✓ La lecture, le visionnage et l'étude des supports envoyés en amont des modules en visioconférence
- ✓ Une présence active lors des 4 modules et dans le respect de cette charte,
- ✓ L'envoi à l'école de coach-respiration avant chaque module du questionnaire de maîtrise de compétence correspondant complété par des réponses satisfaisantes.
- ✓ La capacité à guider l'enchaînement simplifié des 7 exercices de base, avec aisance
- ✓ donner des explications claires sur le contenu du mini-guide lors d'une évaluation.

Pour cela et afin d'accorder une attention spécifique à chacun, cette évaluation se fera de manière individuelle après la formation. Nous conviendrons d'un RDV de 30 à 45 minutes environ, en visioconférence. **Cette évaluation doit être satisfaisante pour valider la formation.** Ce RDV se fera quand l'apprenant se sentira prêt dans un délai maximum de 3 mois suivant la date du dernier module. *Prévoyez donc de prendre contact avec nous une quinzaine de jours avant pour trouver un créneau ensemble.*

12- La validation de la formation « initiateur en coach-respiration® » permet à l'apprenant d'obtenir une attestation de suivi et de validation de la formation « initiateur en coach-respiration® » précisant le nombre d'heure (15h), le canal de formation suivie (en ligne) et sa validité (pour une durée de 5 ans à partir de son obtention).

13- La validation de la formation « initiateur en coach-respiration® » permet à l'apprenant d'utiliser l'intitulé d' « initiateur en coach-respiration® » dans ses supports de communication et sera présenté comme tel avec la présence de son nom dans une rubrique « Pratiquez près de vous » sur le site de l'école de coach-respiration ([www.ecole-coach-respiration.com](http://www.ecole-coach-respiration.com)).

14- Quatre ans après l'obtention de l'attestation, l'apprenant est contacté par l'école avec afin de l'appeler à suivre un stage de recyclage « initiateur en coach-respiration® » pour :

- a. **Ré-évaluer ses compétences** = un entretien individuel en visioconférence. En cas de succès, l'apprenant accède à la suite du stage de recyclage. *En cas d'échec, il sera invité à poser candidature pour recommencer la formation à son début.*
- b. **Mettre à jour sa pratique** = l'apprentissage d'approfondissements et de nouvelles techniques développées d'ici là (en un ou deux modules en groupe et en visioconférence).
- c. **Évaluer sa maîtrise des nouvelles pratiques** apprises (point b).

**La validation complète du stage de recyclage « initiateur en coach-respiration® » lui permet de conserver son nom en tant qu' « initiateur en coach-respiration® » sur le site de l'école pour une nouvelle durée de 5 ans.** *Sans cette validation complète (points a b c ) en temps et en heure, son nom sera retiré du site et l'apprenant ne sera plus autorisé à utiliser la marque coach-respiration®. Si seul le point c n'a pas été validé, il sera autorisé une fois à participer à un stage de recyclage ultérieur.*

- 14 - Le coût des stages de recyclage « initiateur en coach-respiration® » sera de 50% du prix (tarif en vigueur) de la formation « initiateur en coach-respiration® ».
- 15 La validation de la formation « initiateur en coach-respiration® » permet à l'apprenant, s'il le souhaite, de se porter candidat à la formation « moniteur en coach-respiration® » en présentiel de 5 jours. Celle-ci nécessite en plus de cette validation d'effectuer un stage coach-respiration en présentiel (stage respirer avec les arbres, stages respirer la santé, stage bien-être global)
- 16 **L'utilisation de la marque coach-respiration® et des intitulés des formations dans le cadre professionnel n'est autorisée qu'aux personnes en possession d'une attestation de suivi de formation délivrée par l'école de coach-respiration® et à jour de ses mises à jour.** Cette autorisation n'inclut pas le droit à former à la coach-respiration®
- 15- **L'usage de la marque coach-respiration® se fait dans le respect de l'esprit de la méthode. Notamment il n'est pas autorisé d'associer la marque à des pratiques magiques et/ou ésotériques. Le bureau de l'association de l'école de coach-respiration qui chapote l'école, se réserve le droit d'interdire l'usage de la marque coach-respiration et de retirer les validations aux personnes ne respectant pas certains points de la charte.**
- 16- **Les instructeurs de l'école de coach-respiration se réserve le droit de refuser l'accès à la suite de la formation à un apprenant si la présente charte n'est pas respectée** et ce sans que l'apprenant renvoyé puisse prétendre à un remboursement ou une compensation financière.
- 17- **L'école de coach-respiration et ses instructeurs se réservent le droit d'annuler un ou plusieurs modules en cas de force majeure.**

